

École de Conduite Bouvier Angélique
187 avenue Bollée, 72000 Le Mans
Exploitante de l'auto-école et Référente Handicap

Prise en compte du Handicap

Notre auto-école ne dispense pas directement de formations adaptées au handicap, mais nous accueillons les personnes en situation de handicap et collaborons avec des établissements spécialisés.

Accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

- Accès fauteuil roulant : porte d'entrée et sortie de secours accessibles.
- Sanitaires adaptés.
- Portes conformes aux normes PMR.
- Signalétique adaptée.
- Bureaux accessibles.

Conditions d'inscription au permis de conduire :

1. Âge requis pour la catégorie de permis visée.
2. Reconnaissance médicale : un avis médical favorable délivré par un médecin agréé est nécessaire.

Où faire la demande ?

Contactez le service des examens du permis de conduire auprès de la Direction Départementale Interministérielle ou de la préfecture. Ce service vous informera sur :

- Les aménagements nécessaires pour apprendre à conduire.
- Les auto-écoles proposant ces formations adaptées.
- Les dates des sessions spécialisées.

Coordonnées :

- Direction Départementale des Territoires (DDT du Mans)
19 Bd Paixhans, 72000 Le Mans – Sur RDV
Email : sarthe.repartition@sarthe.gouv.fr

Déroulement de l'épreuve pour les personnes à mobilité réduite

Lors de l'épreuve pratique :

- Un expert ou accompagnateur peut être désigné pour vous assister.
- L'inspecteur peut débiter par des questions techniques sur l'extérieur du véhicule.
- Temps supplémentaire accordé en cas de difficultés de mobilité.

Véhicule utilisé :

- Mise en circulation depuis moins de 10 ans, sauf exceptions.
- Équipé de double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires, et parfois double volant.

Tarifs et aides financières

Épreuve théorique (code) :

- Exonération de la redevance de 30 € si :
 1. Vous avez un avis médical sur votre aptitude à la conduite.
 2. Vous êtes soumis à des visites médicales périodiques après l'obtention du permis.

L'auto-école peut facturer des frais pour l'accompagnement à l'épreuve théorique.

Épreuve pratique :

- Tarifs libres variant selon les auto-écoles.
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peut financer partiellement les leçons.
- Pour un projet professionnel nécessitant le permis, des aides peuvent être demandées auprès de l'Agefiph, FIPHFP, ou CDAPH.

Durée de validité du permis

Le permis est délivré après un avis médical favorable :

- Si le handicap est stabilisé, la durée de validité peut être permanente.
- Si le handicap n'est pas stabilisé, la validité est limitée, avec obligation de nouvelle visite médicale à la fin de la période.

Moyens Pédagogiques

- Accessibilité de la salle de code sur rendez-vous.
- E-learning pour l'entraînement.

Moyens Techniques

- Véhicule aménagé.
- Formations avec codes de restrictions spécifiques :
 - Code 10 : Boîte de vitesse adaptée.
 - Code 15.03 : Embrayage automatique.
 - Code 35 : Commandes adaptées (feux, essuie-glaces, clignotants, etc.).
 - Code 40.11 : Assistance au volant.
 - Code 43 : Position adaptée du siège conducteur.

Moyens Humains

- Formateurs diplômés spécialisés dans la formation des personnes en situation de handicap.

Auto-école dispensant ces formations :

Auto-école ECF, 39 Rue d'Eichtal, 72000 Le Mans